Conditions de participation au concours École-club Migros

En participant au concours, vous acceptez les présentes conditions de participation.

1. Organisatrice du concours
Miduca SA, Vulkanplatz 8, 8048 Zurich

2. Droit de participation
Sont autorisées à participer toutes les personnes résidant en Suisse âgées de 18 ans révolus. Les membres du personnel de l'organisatrice du concours ainsi que des associations de jeux-concours, des services automatisés et d'autres services de participation professionnels ou commerciaux ne sont pas autorisés à participer.

3. Déroulement du concours
En envoyant le formulaire de participation en ligne entre le 1 novembre 2026 à 00h01 et le 30 novembre 2026 à 23h59 et en acceptant les conditions de participation, vous prenez automatiquement part au tirage au sort.

Les personnes gagnantes seront désignées par tirage au sort parmi toutes les personnes participantes après la clôture du concours. Les personnes gagnantes sont contactées personnellement et informées à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation au concours.

4. Participation gratuite
La participation à ce concours n'est liée à aucune obligation d'achat.

5. Prix
5x «forfait Language Booster» d'une valeur maximale de CHF 1100.– avec:
- 1x cours de langue en groupe*: langue au choix
- Supports de cours correspondants
- 1x abonnement Mondly Permium pendant six mois
- Entretien de conseil personnalisé et/ou test de niveau

Les prix ne sont pas convertibles en espèces et peuvent être utilisés dans tous les sites de l'École-club Migros. Les prix qui ne sont pas utilisés dans un délai d'un an après leur remise sont perdus.

* à l'exception des formations sanctionnées par un diplôme.

6. Publication du nom de la personne gagnante
En participant au concours, vous acceptez, si vous êtes tiré-e au sort, que votre prénom et la première lettre de votre nom ou, si vous n'avez pas indiqué votre prénom, que la première lettre de votre nom ainsi que votre lieu de domicile soient publiés sur ecole-club.ch ou sur les réseaux sociaux de l'École-club Migros.

7. Autres conditions

Tout recours juridique est exclu.

Le prix est personnel et ne peut pas être transmis ou transféré à des tiers.

Une seule participation par personne. Les coordonnées personnelles indiquées doivent être correctes. L'organisatrice du concours peut exclure les personnes inscrites sous un pseudonyme ou une fausse identité, de même que les personnes participantes inscrites plusieurs fois.

Les données personnelles sont traitées en vertu de la déclaration de protection des données de l'organisatrice du concours, consultables ici: https://privacy.migros.ch/fr.html.

L'organisatrice du concours se réserve en outre le droit d'exclure des personnes participantes en cas de soupçon ou de constatation d'abus et/ou de violation des présentes conditions de participation ou pour tout autre motif important. Elle se réserve également le droit d'adapter à tout moment le concours et de le suspendre, de l'annuler ou de le clore prématurément en cas de force majeure.

Zurich est le for juridique exclusif pour tout litige résultant du présent concours ou en rapport avec celui-ci. Le concours et les relations juridiques entre l'organisatrice du concours et les personnes gagnantes éventuelles relèvent exclusivement du droit suisse, abstraction faite des dispositions régissant les conflits de lois et des dispositions de la Convention de Vienne sur les ventes (Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11.4.1980).